

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE FOURBANNE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

jeudi 24 mai 2018

Présents : Marie-Christine GRENET, Fabrice JOURNOT, Laëtitia JOURNOT, David BRANGET, Isabelle MONTENOISE, Gérard MOUGEY, Alain MICHELOT , Rodolphe MULIN, Stéphane BESNARD.

Absents excusés : Nadine VERNEREY (procuration à Alain MICHELOT), Marlène BALLAND

Secrétaire: Gérard MOUGEY

La séance commence à 20h15.

1. URBANISME

Monsieur HENRY de la DDT vient présenter au conseil municipal les principaux documents d'urbanisme: Plan Local d'Urbanisme (PLU) et Carte Communale.

L'élaboration d'un document d'urbanisme n'est pas obligatoire.

Actuellement, la commune de Fourbanne est en Règlement National d'Urbanisme (RNU).

Les documents d'urbanisme devront être en compatibilité avec le schéma de Cohérence Territorial du Doubs Central (SCOT).

Pour la commune de Fourbanne, la superficie possible est de 1ha100 pour 11 logements maximum en tenant compte des "dents creuses" avec une date limite en 2030.

La durée estimée pour l'élaboration d'un PLU est de 2ans et demi à 3 ans , pour un coût estimé de 18 000€ à 30 000€ avec une dotation DGD (Dotation Générale de Décentralisation) d'environ 8 000€ en 3 versements.

L'objectif de la Carte Communale est de définir par la commune une zone constructible.

Par contre, il n'y a aucun outil pour gérer la densité de construction pour le bien privé.

La durée estimée pour la Carte Communale est de 18 mois, pour un coût estimé de 8 000€ à 15 000€ avec une dotation DGD de 2 500€ en 1 versement.

2. DIVERS

- Baume au cœur passera à Grosbois le samedi 26 mai 2018 pour le petit déjeuner.

La séance est levée à 21 heures 45.

Le MAIRE de FOURBANNE
Laëtitia JOURNOT